



# Compteur eau introuvable dans l'appartement

Par **bluesteel**, le **13/05/2015** à **10:52**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis le mois de mars 2015.

Nous sommes passés par une agence immobilière pour trouver cette location.

Suite aux visites de l'appartement, à la signature du bail et l'état des lieux d'entrée, nous avons demandé à l'agence des informations sur la localisation du compteur d'eau dans l'appartement afin de pouvoir compléter l'état des lieux d'entrée, en précisant ainsi la valeur actuelle du compteur d'eau.

N'ayant pas eu de réponse dans l'immédiat, j'entreprends moi même les recherches dans l'appartement :

- sous l'évier de la cuisine : rien
- dans la salle de bain : rien
- dans les WC et la trappe : rien
- dans les parties communes : rien

L'agence nous répond que suite à notre "détermination" à trouver le compteur d'eau, il va mandater un professionnel afin de le trouver .... cela date d'il y a 1 mois.

Je contacte également le syndic de copropriété pour les informer. La personne qui gère notre lot d'appartement n'ai jamais disponible pour nous renseigner...

J'ai demandé auprès de mes voisins qui me confirme que le compteur d'eau se trouve dans les toilettes !

Je vais de nouveau vérifier partout, même dans la trappe d'accès derrière la chasse d'eau... il n'y a absolument rien.

Depuis, je n'ai plus de nouvelle et mes tentatives d'appels téléphoniques restent sans réponse.

Je me pose donc la question de savoir comment je peux obliger l'agence à trouver le compteur d'eau et aussi l'informer comme quoi, tant qu'aucune valeur sur le compteur n'est relevé, je ne paierais pas une consommation d'eau sur laquelle je n'ai aucune preuve...

Qu'en pensez vous ? Quelles sont mes recours possible ?

Merci

Cdlt